

Conditions générales pour l'analyse d'amiante, PCB, HAP, Plomb et HBCD

Application :

Les présentes conditions générales de vente sont pleinement applicables à nos analyses amiante dans les matériaux, dans l'air, dans les poussières, PCB, HAP, Plomb et HBCD à moins qu'elles n'aient été modifiées ou complétées par des arrangements spécifiques signés par les deux parties. La prestation est due à la commande.

• Offres :

Toutes nos offres s'entendent sans engagement et sont valables 30 jours. Dans le cas d'offre globale liée à une quantité estimée pour un projet particulier, Toxicologie analytiques solutions Sàrl se réserve le droit de modifier les prix à posteriori ou de demander une plus-value si les quantités d'échantillons annoncées ne devaient pas être réalisées.

• Validité des commandes :

Tout échantillon reçu et dont le client n'a pas reçu de nouvelles sous 48h est considéré comme accepté par Toxicologie analytiques solutions Sàrl. L'analyse ne peut donc pas être annulée sans un forfait administratif de 150 CHF/120 €.

Toxicologie analytiques solutions Sàrl se réserve le droit d'annuler ou d'arrêter une analyse en cours, pour des raisons qui lui sont propres et sans obligation de les divulguer, sans que le client ne puisse prétendre à une indemnité quelconque.

• Délais de livraison :

Les délais de livraison indiqués sur nos offres sont fixés à titre approximatif et sous condition que toutes les indications et/ou tous les échantillons soient livrés à temps.

Nous faisons tout notre possible pour respecter le délai de livraison donné, mais nous ne pouvons toutefois pas donner de garantie en cas de non-respect de ceux-ci. En cas de force majeure, y compris en cas de grève, le délai de livraison se prolonge proportionnellement. Toute demande d'indemnité de retard ou de dommages et intérêts est donc exclue.

• Mode de livraison

Plusieurs méthodes de transport peuvent être mises en œuvre sur demande. Les entreprises mandatées ont été sensibilisées sur le caractère urgent des analyses, mais Toxicologie analytiques solutions Sàrl ne peut pas engager sa responsabilité lors du transport des échantillons par ces sociétés par rapport aux retards de livraison, l'endommagement ou la perte des échantillons.

• Echantillons

Les échantillons à analyser chez Toxicologie analytiques solutions Sàrl doivent répondre à des critères bien précis :

Général :

- **Fiche suiveuse** : Toute livraison doit être accompagnée d'une fiche détaillée contenant un numéro de dossier et une description de tous les échantillons du dossier.
- **Etiquetage** : Tous les échantillons doivent être étiquetés en conséquence, à savoir avec au moins un numéro de dossier et un numéro/chiffre d'identification univoque.
- **Double emballage** : Tous les échantillons reçus doivent être emballés en double emballage (par exemple, type Minigrup avec fermeture) afin de protéger le personnel de Toxicologie analytiques solutions Sàrl lors de la manipulation des sachets.

Fibres dans l'air :

- **Filtre** : Les filtres utilisés pour l'analyse doivent avoir des trous de taille nominale 0.8µm conformément à la norme VDI 3492.
- **Volume** : Le Volume doit être au moins de **3.84m³**. Si rien n'est indiqué sur la fiche suiveuse, les calculs statistiques seront effectués avec un volume de **3.84m³** (VDI 3492).

Echantillons de poussière :

Si les quantités de matière prélevée sur le tampon sont trop importantes la détection des fibres peut être compliquée. Le laboratoire n'est pas responsable du prélèvement et rendra un résultat, mais, pour les finalités de la norme ISO 16000-27 on conseille aux préleveurs d'échantillonner une couche de poussière très fine (presque invisible). Les poussières fibreuses doivent être prélevées à l'aide d'une surface adhésive en carbone montée sur un pin en aluminium

Amiante dans les Matériaux, PCB, HAP, Plomb et HBCD :

- **Quantité** : Si les quantités apportées sont trop faibles, Toxicologie analytiques solutions Sàrl peut réaliser l'analyse mais celle-ci risque d'être en dehors de notre accréditation. Chaque échantillon doit en effet permettre d'effectuer au moins 2 analyses et du stockage : Amiante dans les matériaux ~ 1 pièce de 2 francs suisses, PCB ~5g, HAP ~20g, Plomb ~ 1 pièce de 2 francs suisses avec le substrat, HBCD ~5g.
- **Multicouche** : Dans le cas d'échantillons présentant plusieurs couches, une seule analyse sera effectuée pour l'ensemble de l'échantillon. Si le client le désire et dans la mesure du possible, une analyse de chaque couche pourra être réalisée, celles-ci étant toutes facturées séparément.

• Garantie sur résultats

Le domaine des analyses de contaminants ou de composition dépend fortement de la qualité et de l'historique de chaque

	Rédigé par :	Validé par :
Nom	AM	PF
Fonction	Responsable de laboratoire et Responsable qualité	Responsable administratif
Signature		
F-7.1-1-3.0		Page 1 sur 3

échantillon, le laboratoire travaille en suivant des normes très strictes et avec une haute sensibilité de détection.

De ce fait :

- Dans le cas des fibres dans l'air et dans les poussières, seul le nombre de fibres détectées entrent dans le cadre de notre accréditation. Les calculs statistiques et les données sur la nature des fibres sont donnés à titre indicatif. De plus, la limite de détection est fixée à des diamètres de fibres de 0.2um ou plus.
- Dans le cas des matériaux, la limite de détection d'amiante est estimée < 0,05 %. Pour des échantillons multicouches, la limite de détection est estimée < à 0,2 %.

- **Stockage :**

Les échantillons de matériaux sont gardés chez Toxicologie analytiques solutions Sàrl pendant une durée de **6 mois**, les échantillons de poussières surfaciques et VDI sont gardés pendant une durée de **1 mois** : ils ne sont retransmis à nos clients que sur demande écrite et si les quantités stockées nous permettent d'en garder une partie. En cas de litige, une nouvelle analyse des échantillons est possible dans la durée de stockage indiquée ci-dessus.

- **Conditions de paiement :**

Les prix sont établis en francs suisses et nos factures sont payables à **30 jours net**, sans aucune déduction à moins que d'autres modalités n'aient été convenues par écrit entre les parties et figurent expressément sur la confirmation de commande.

Pour tout nouveau client, nous nous réservons le droit de demander un paiement par avance d'une partie ou de la totalité de la commande. Tous les éventuels frais bancaires découlant des paiements sont à la charge de l'acheteur

- **Garantie :**

Dans le cas où des échantillons seraient détériorés ou inutilisables à la suite d'une erreur de notre part, Toxicologie analytiques solutions Sàrl ne peut s'engager que sur le prix de notre prestation et nullement sur le coût d'un rééchantillonnage.

Toute réclamation, pour être admise, devra être signalée sous **10 jours dès réception du rapport**. A défaut, toute analyse sera considérée comme acceptée par le client. Une description du processus de **traitement des réclamations** est **mise à disposition** de toute partie intéressée, **sur demande**.

Chaque analyse est conclue par un rapport, signé par le responsable de laboratoire ou de son remplaçant agréé, et envoyé par mail au mandataire sous la forme d'un document au format PDF. De ce fait, aucun client n'est autorisé à modifier d'une quelconque manière le rapport et également à l'utiliser à des fins

de mise en concurrence ou de comparaison avec des entreprises tierces.

Nous déclinons également toute responsabilité si ledit rapport envoyé est par la suite transformé ou copié d'une manière ou d'une autre.

- **Confidentialité :**

Dans le cadre d'accords juridiquement exécutoires, le laboratoire est responsable de la gestion de toutes les informations obtenues ou générées au cours de ses activités. À l'exception des informations rendues publiques par le client, ou des cas convenus entre le laboratoire et le client, toutes les autres informations seront considérées comme exclusives et seront traitées comme confidentielles. Lorsque le laboratoire est tenu par la loi, ou autorisé par des dispositions contractuelles, à divulguer des informations confidentielles, le client ou la personne concernée seront avisés des informations fournies, sauf si la loi l'interdit.

Les résultats s'appliquent aux échantillons tels qu'ils ont été reçus. Le laboratoire donne des résultats mais il n'est pas responsable de leur interprétation.

Dans le cas de modification demandée par un client, toute modification de rapport ne sera acceptée qu'après demande écrite de la part du client. Les rapports sont conservés **10 ans**.

- **Dérogations :**

Aucunes dérogations aux présentes conditions de vente ne peuvent être acceptées, sauf après entente entre les deux parties par écrit.

Seules nos conditions générales de vente font foi et rendent caduques les autres conditions générales figurants sur toutes correspondances ou commandes de nos clients, sauf s'il existe un accord par écrit entre les parties.

- **Qualification de statut client :**

Le statut de client « régulier » s'obtient lorsqu'une moyenne de vingt-cinq échantillons est remise hebdomadairement à Toxicologie analytiques solutions sur le cumul glissant des quatre dernières semaines.

Le statut de client « Grand compte » s'obtient lorsqu'une moyenne de cent vingt-cinq échantillons est remise hebdomadairement à Toxicologie analytiques solutions sur le cumul glissant des quatre dernières semaines.

Ce statut reste acquis tant que les conditions ci-dessus sont respectées. Les éventuels avantages liés aux différents statuts ne sont offerts qu'à la condition que les règles ci-dessus soient respectées.

	Rédigé par :	Validé par :
Nom	AM	PF
Fonction	Responsable de laboratoire et Responsable qualité	Responsable administratif
Signature		
F-7.1-1-3.0		Page 2 sur 3

Toxicologie Analytiques Solutions Sàrl	Conditions générales pour l'analyse d'amiante, PCB, HAP, Plomb et HBCD	Date :02/06/2022
--	--	------------------

- **Jurisdiction et for :**

Seul le droit suisse est applicable et en cas de litige, Genève est le lieu de for pour l'application des présentes conditions.

Un accord à l'amiable entre les deux parties devra être envisagé avant toute démarche juridique.

	Rédigé par :	Validé par :
Nom	AM	PF
Fonction	Responsable de laboratoire et Responsable qualité	Responsable administratif
Signature		
F-7.1-1-3.0		Page 3 sur 3